

# Rapport Annuel 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

# Sommaire

Préambule	
Partie I. Le contexte .....	4
1. Historique et périmètre du syndicat .....	4
2. Les missions .....	4
Partie II. Les moyens du SIVOM .....	5
1. Les équipes exploitation et travaux.....	5
A. Le service exploitation réseau d'assainissement .....	5
B. Le service patrimoine station d'épuration .....	5
C. Le bureau d'études .....	5
2. Les moyens techniques .....	5
A. Le dispositif existant .....	5
1) Le traitement des eaux usées .....	5
2) La gestion des réseaux d'assainissement.....	6
3) Les travaux d'assainissement.....	7
4) L'assainissement non collectif .....	7
5) Les autres missions d'assainissement.....	7
B. Les résultats quantitatifs .....	10
1) Le traitement des eaux usées .....	10
2) La gestion des réseaux d'assainissement.....	19
3) Le service d'assainissement non collectif .....	25
4) Les autres missions d'assainissement.....	26
5) Les travaux et l'exploitation 2022 .....	31
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service .....	34
1. Le service de l'assainissement collectif .....	34
2. Le service de l'assainissement non collectif.....	35
Partie IV. Les indicateurs de performances.....	37
Partie V. Les projets pour l'année 2022.....	40
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	42

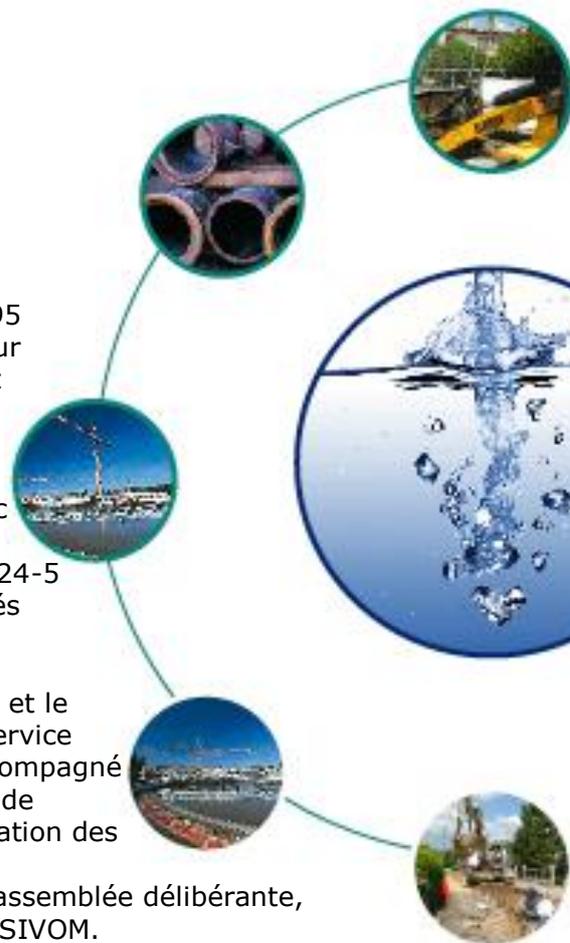
## Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le Comité Syndical et le Conseil Municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société SUEZ et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA.

Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant de procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes (III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin, une série d'annexes complète le document.



# Partie I. Le contexte

## 1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis septembre 2020.

Transformé le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

## 2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

### A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Bantzenheim, Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Petit-Landau Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 33 adhérents représentant une population de 267 446 habitants (recensement janvier 2022).

### B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes citées ci-dessus sauf le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 32 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2022).

### C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne toutes les communes du SIVOM.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries.

## Partie II. Les moyens du SIVOM

### 1. Les équipes exploitation et travaux

#### A. Le service exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 9 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur SIG
- 5 techniciens
- 2 adjoints administratifs

#### B. Le service patrimoine station d'épuration

- 1 ingénieur responsable de service

#### C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 7 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur animation gestion des EP
- 5 techniciens

### 2. Moyens techniques

#### A. Le dispositif existant

##### 1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Les stations d'épuration des eaux usées situées à Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim et Sausheim sont exploitées par la société VEOLIA EAU.

Les stations d'épuration des eaux usées situées à Bantzenheim, Petit-Landau et Wittelsheim sont exploitées par la société SUEZ.

La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

### a. La station à Sausheim

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

### b. La station à Ruelisheim

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

### c. La station à Wittelsheim

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller.

### d. La station à Feldkirch

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

### e. La station à Pulversheim

Elle traite les eaux usées de la commune.

### f. La station à Bantzenheim

Elle traite les eaux usées de Bantzenheim et Chalampé.

### g. La lagune à Berrwiller

Elle traite les eaux usées de la commune.

### h. La station à Petit-Landau

Elle traite les eaux usées de la commune.

## 2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

### a. La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par SUEZ pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

### b. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navettes formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curages) ou de raccordabilité (branchements, réseaux).

## 3. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

## 4. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

## 5. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

### a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de SUEZ à Illzach. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1<sup>ère</sup> installation).

## b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

**Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire** : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire, il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;

- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

**Enquête SIVOM** : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service, le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

## c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol telles que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'Occupation des Sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la Santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

#### d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (SUEZ), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

#### e. Le suivi des rejets d'eaux usées autre que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

#### f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à Sausheim : Peugeot à Sausheim, Papeteries du Rhin, Sarval à Illzach, DMC, Centre Hospitalier de Mulhouse. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

#### g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la Santé Publique).

## h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) le Plan de Zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) l'unité de méthanisation des boues,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la STEU à Sausheim.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme par exemple la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux, les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

## B. Les résultats quantitatifs

### 1. Le traitement des eaux usées

# STEU À SAUSHEIM 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	12 646,33	5 627,21	4 905,09	1 040,64	110,87
Concentrations en entrée (en mg/l)	662,76	298,82	260,48	55,28	5,89
Charges en sortie (en tonnes/an)	585,97	87,50	116,72	154,05	9,79
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,88	4,46	5,95	7,85	0,50
Rendements (en %)	95,30	98,40	97,60	85,20	81,20
Volume traité (m <sup>3</sup> ) Boues produites (tonnes % siccité)	19 612 626 m <sup>3</sup> 15 056,40 t à 25,29 % de siccité  Filière de valorisation : UIRI (13 448 t) + VANNECOURT (886 t) + ESCHAU (51 t) + ANGLEMONT (63 t) + BURES (609 t)				

**ÉLÉMENTS FINANCIERS**

<b>Exploitation</b>	<b>Montant T.T.C. en €</b>
<b>Coût total</b>	<b>11 279 171,42</b>
Dont exploitant	4 295 320,89
Dont quotepart Agence de l'eau 2021	60 670,95
Dont traitement des boues	3 498 292,24
Dont énergie électrique et chaleur	958 055,40
Dont quotepart énergie électrique	74 054,74
Dont taxe VNF	6 825,93
Dont charges syndicales et annexes	356 124,52
Dont assurances, avocats, météo, espaces verts, divers	64 822,07
Dont renouvellement génie électromécanique	366 151,38
Dont renouvellement génie civil	83 647,89
Dont amortissement	1 488 205,41
Recette Agence Eau (prime épuration)	601 871,00

**NORMES DE REJET**

	<b>Temps Sec Q 91200m<sup>3</sup>/j et DBO5 20630kg/j</b>	<b>Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200&lt;Q&lt;136200m<sup>3</sup>/j ou 20630&lt;DBO5&lt;29630kg/j</b>	<b>Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200&lt;Q&lt;203400 m<sup>3</sup>/j ou 29630&lt;DBO5&lt;41830 kg/j</b>
DBO5	25 mg/l et 90 %	25 mg/l ou 90 %	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75 %	100 mg/l ou 75 %	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90 %	30 mg/l ou 90 %	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70 %	10 mg/l ou 70 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80 %	1 mg/l ou 80 %	

**Unité de méthanisation à Sausheim**

<b>Production</b>		<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Volume - Nm3	Énergie - MWh	Tarif réglementé	Prime	Location Skid GrDF	Fourniture chaleur par l'UIRU
1 982 766	14 315,43	1 568 003,10	2 006,15	77 850,81	69 598,09

# STEU À RUELISHEIM 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	1 436,57	1 436,57	537,14	149,49	16,91
Concentrations en entrée (en mg/l)	651,40	310,80	243,60	67,80	7,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	65,80	7,46	7,99	14,28	1,37
Concentrations en sortie (en mg/l)	24,60	2,80	3,00	5,30	0,50
Rendements (en %)	94,30	98,70	97,80	88,50	90,20
Volume traité (m <sup>3</sup> ) /an Boues produites (tonnes % siccité)	2 675 654 m <sup>3</sup> 3 560,16 t à 31,9 % de siccité				
	Filière de valorisation : compostage pour épandage agricole				

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>1 497 508,42</b>
Dont coût fonctionnement	1 297 254,29
Dont coût investissement	171 801,24
Dont renouvellement génie civil	28 452,89
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75 %
DBO5	25 mg/l et 90 %
NGL	15 mg/l et 75 %
Pt	2 mg/l et 80 %

# STEU À FELDKIRCH 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonnes/an)	171,98	72,84	79,88
Concentrations en entrée (en mg/l)	262,30	111,10	121,80
Charges en sortie (en tonnes/an)	21,33	4,91	7,94
Concentrations en sortie (en mg/l)	32,50	7,50	12,10
Rendements (en %)	82,30	91,80	83,90
Volume traité (m <sup>3</sup> ) Boues produites (tonnes % siccité)	655 554 m <sup>3</sup> 3 878,49 t à 1,45 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>216 092,91</b>
Dont coût fonctionnement	210 837,28
Dont coût investissement	5 255,63
Recette Agence Eau (prime résultat 2022)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90 %
DCO	120 mg/l ou 75 %
DBO5	25 mg/l ou 70 %

# STEU À PULVERSHEIM 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	116,87	48,79	56,74	12,50	1,51
Concentrations en entrée (en mg/l)	441,30	184,20	214,30	47,20	5,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	4,91	0,67	0,64	1,27	0,18
Concentrations en sortie (en mg/l)	18,90	2,60	2,50	4,90	0,70
Rendements (en %)	95,40	98,40	98,50	90,50	86,80
Volume traité (m <sup>3</sup> ) Boues produites (tonnes % siccité)	259 877 m <sup>3</sup> 265,46 t à 19,1 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>217 611,19</b>
Dont coût fonctionnement	210 241,98
Dont coût investissement	7 369,21
Recette Agence Eau (prime résultat 2022)	7 610,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90 %
DCO	90 mg/l ou 75 %
DBO5	25 mg/l ou 70 %
NGL	15 mg/l ou 70 %

# LAGUNE À BERRWILLER 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	41,31	16,10	15,02
Concentration mg/l	602,62	245,14	222,43
Charges en sortie (en tonnes)	6,59	1,44	1,76
Valeurs rejet			
Concentration mg/l	99,92	20,59	26,38
Rendements (en %)	83,42	91,60	88,14
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125	62	30
Volume traité estimé (m <sup>3</sup> /j)	173 m <sup>3</sup>		
Boues produites (tonnes en matière sèche)	0 t		

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	46 756,75
Dont électricité	8 314,38
Dont GER	19 401,04
Dont frais exploitant commune	14 885,71
Dont analyses, espaces verts...	4 155,62
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

# STEU À WITTELSHEIM 2022

(WISTARI: WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	590,38	150,38	258,18	86,49	7,99
Concentrations en entrée (en mg/l)	178,00	41,90	73,70	24,40	2,32
Charges en sortie (en tonnes/an)	34,29	12,29	10,62	11,63	3,49
Concentrations en sortie (en mg/l)	8,64	3,00	2,68	2,51	0,85
Rendements (en %)	94,19	91,83	95,89	86,56	56,37
Volume traité (m3)	3 932 390 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonnes % siccité)	1 105 t à 19,1 % de siccité				
	Filière de valorisation : compostage				

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>856 814,01</b>
Dont d'exploitation et assurances	437 205,97
Dont boues	100 658,13
Dont désodorisation	22 108,71
Dont études	20 731,20
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	276 110,00
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

# STEU À PETIT-LANDAU 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	31,42	7,70	12,27	2,83	0,47
Concentrations en entrée (en mg/l)	1 510,00	370,00	590,00	136,00	22,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	0,71	0,08	0,23	0,05	0,03
Concentrations en sortie (en mg/l)	34,00	4,00	11,00	4,67	1,46
Rendements (en %)	97,75	98,92	98,14	98,09	93,57
Volume traité (m3)	38 762 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonnes % siccité)	35,38 t à 23,1 % de siccité				
	Filière de valorisation : pas d'évacuation (Rhizocompostage)				

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>132 588,35</b>
Dont exploitation	42 033,75
Dont boues	364,00
Dont taxe VNF	1 318,70
Dont renouvellement génie électromécanique et civil	1 110,42
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	87 761,48
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	2 877,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

# STEU À BANTZENHEIM-CHALAMPÉ 2022

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	83,85	30,98	35,63	8,94	1,00
Concentrations en entrée (en mg/l)	812,00	303,00	325,00	90,50	9,92
Charges en sortie (en tonnes/an)	2,18	0,35	0,26	0,53	0,44
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,40	5,74	9,27	5,03	3,75
Rendements (en %)	97,39	98,87	99,28	94,08	56,64
Volume traité (m3) Boues produites (tonnes % siccité)	164 211 m <sup>3</sup> 259 t à 19,7 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
<b>Coût total</b>	<b>246 203,31</b>
Dont d'exploitation	44 660,00
Dont boues	16 245,30
Dont énergie électrique	27 719,18
Dont assurances, espaces verts, divers	4 200,00
Dont renouvellement génie civil électromécanique et civil	8 491,66
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	144 887,17
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	12 073,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

## 2. La gestion des réseaux d'assainissement

# SUEZ 2022

### RÉSEAUX ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt-Didenheim	62 446	3 213	1	2 240	1 704	191	46	43
Eschentzwiller	11 187	2 209	0	1 876	427	70	2	14
Flaxlanden	13 171	852	17	879	327	43	0	22
Habsheim	27 519	6 636	104	4 153	992	126	16	17
Illzach	60 915	13 041	347	2 015	2 556	332	50	7
Lutterbach	36 034	2 884	38	1 641	842	204	1	13
Morschwiller-le-Bas	21 879	2 391	0	2 823	661	58	2	6
Mulhouse	295 681	17 076	113	16 003	11 642	3 913	512	20
Pfastatt	45 790	2 475	192	1 807	1 568	208	25	0
Reiningue	19 952	575	64	64	427	43	1	1
Riedisheim	50 034	3 865	55	2 631	1 777	334	32	41
Rixheim	68 679	3 836	160	3 918	2 397	271	44	58
Sausheim	50 562	2 006	0	1 051	1 472	151	17	5
Wittelsheim	80 487	7 830	515	1 909	2 563	2 667	2	0
Zillisheim	21 064	1 033	59	925	737	97	0	21
Zimmersheim	9 027	552	0	243	311	1	0	16
<b>Total</b>	<b>793 940</b>	<b>70 474</b>	<b>1 665</b>	<b>44 178</b>	<b>28 699</b>	<b>8 709</b>	<b>750</b>	<b>284</b>

\* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

### ÉLÉMENTS FINANCIERS

Année	Rémunération	€ / m <sup>3</sup> au 01/01	Volume en m <sup>3</sup> soumis à la redevance
<b>2022</b>	<b>SUEZ</b>	<b>1,0810</b>	<b>9 709 393</b>

# SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE 2022

## Réseaux éléments techniques et financiers 2022

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrages divers (**)	Coût exploitation en €
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Baldersheim	14 203	2 302			667	318		73	9 296,76
Battenheim	8 914	2 805			455	231		5	5 818,45
Berrwiller	13 042	3 320			229	127		7	5 502,75
Bollwiller	21 940	5 070			782	386		33	11 463,10
Bruebach	8 297	2 093			189	104		11	4 369,86
Chalampé	7 684	2 072	120		327	168		32	5 859,48
Dietwiller	12 493	3 702			256	123		12	6 100,38
Feldkirch	7 586	1 741			228	132		38	5 246,78
Hombourg	7 944	2 496			342	151		43	6 640,70
Kingersheim	49 619	19 920			2 731	1 419		119	43 874,60
Niffer	6 480	1 775			231	183		61	7 098,08
Petit-Landau	6 697	1 847			249	143		6	3 826,68
Pulversheim	21 215	8 357			758	715		77	24 025,21
Richwiller	22 095	5 847			790	375		91	15 188,36
Ruelisheim	15 532	3 308			626	290		47	9 053,44
Staffelfelden	23 891	9 123			835	1 190		430	46 458,94
Steinbrunn-le-Bas	9 080	2 829			93	103		11	5 457,32
Wittenheim	81 944	19 111	16		3 052	1 458		48	39 376,48
<b>Total</b>	<b>338 656</b>	<b>97 718</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>12 840</b>	<b>7 616</b>	<b>0</b>	<b>1 144</b>	<b>254 657,37</b>

\* réseaux unitaires

\*\* Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassins d'orage

## Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2022

Stations de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2022
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces verts en €	
<b>Baldersheim</b>	DO du BO Baldersheim		249,7	0					249,7
	PR Chasseurs		777,7	0					777,7
	PR stade de foot Battenheim		777,7	0					777,7
	PR École		777,7	0					777,7
	BO Moulin		0	0					0
<b>Battenheim</b>	DO Ruelisheim		135,3	0					135,30
	PR Cimetièrè Hirtzfelden		777,7	0					777,7
	PR salle polyvalente Champs		777,7	0					777,7
	PR école élémentaire Champs		777,7	0					777,7
	PR Cigogne		611,6	0					611,6
	PR clefs de champs Quatelbach		1 243	0					1 243
<b>Berrwiller</b>	Staffelfelden		603,9	0					603,9
<b>Bollwiller</b>	Feldkirch		2 917,2	1 185,8					4 103
	Lot Pépinière EU		603,9	0					603,9
<b>Bruebach</b>	Croix bleue		603,9	96,8					700,7
	PR rue de Zimmersheim		603,9	0					603,9
<b>Chalampé</b>	Rue de Rummersheim		805,2	128,7	292,54				1 226,44
<b>Feldkirch</b>	Cité Alex		652,3	0					652,3
	Roselière		652,3	0					652,3
<b>Kingersheim</b>	Château		652,3	193,6					845,9
	Pfastatt		652,3	0	139,87				792,17
	Provence		972,4	205,7					2 932,99
	Voie médiane		652,3	36,3					688,6
	Provence DO		135,3	0			1 754,89		135,3
	Rue de Metz DO		135,3	0					135,3
<b>Petit-Landau</b>	Château			0					3 740
<b>Pulversheim</b>	Aire de la Thur		652,3	0					652,3
	Ensisheim		652,3	0					652,3
	Mulhouse		652,3	72,6					724,9
	Trois roses		652,3	84,7					737

## Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2022 (suite)

Postes de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2022
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces verts en €	
<b>Richwiller</b>	Mine Max		652,3	24,2					676,5
	Sainte Barbe	8 315,74	972,4	0			1 230,98		10 519,12
	Poète		652,3	60,5					712,8
	DO Vosges		135,3	0					135,3
<b>Ruelisheim</b>	1 <sup>er</sup> mai		652,3	0					652,3
	Bruat		652,3	0					652,3
	Général de Gaulle		652,3	0	116,23				768,3
	Traineau		652,3	108,9					761,2
<b>Staffelfelden</b>	4 février		652,3	0					652,3
	Berrwiller		652,3	0					652,3
	Bois		1 054,9	919,6					1 974,5
	Gare		1 054,9	12,1					1 067
	Gare (BO)		451	0					451
	Jean Jaurès		652,3	0				272,39	924,9
	Marie Louise		652,3	72,6					724,9
	Perdrix		451	12,1					463,1
<b>Steinbrunn-le-Bas</b>	Rue du Manoir		603,9	24,2					628,1
<b>Wittenheim</b>	Rapp		652,3	48,4					700,7
	Ried		652,3	229,9					882,5
<b>Total</b>		<b>8 315,74</b>	<b>32 708,50</b>	<b>1 669,80</b>	<b>548,64</b>	<b>0</b>	<b>2 985,87</b>	<b>272,39</b>	<b>48 347,84</b>

# Demandes d'enquêtes (EQ) Intervention (IT) Raccordabilité (RC) 2022

Demandes	SUEZ			Bureau Études SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller				2	2		4
Bollwiller				3	2		5
Brunstatt-Didenheim	4	23	0		5	1	33
Bruebach					6		6
Chalampé					2		2
Dietwiller						1	1
Eschentzwiller	3	6	0				9
Feldkirch				1	1		2
Flaxlanden	2	3	0				5
Habsheim	13	4	0				17
Hombourg					2		2
Illzach	4	18	0		5		27
Kingersheim					8		11
Lutterbach	13	8	0		4	1	26
Niffer					1		1
Morschwiller-le-Bas	4	5	0		1		10
Mulhouse	43	165	1		18		227
Petit-Landau				1	1		2
Pfastatt	9	9	0		5		23
Pulversheim					2		2
Reiningue	1	3	1				5
Richwiller					1		1
Riedisheim	5	4	0		3		12
Rixheim	8	5	0		3	2	18
Ruelisheim					2		2
Sausheim	7	8	0				15
Staffelfelden					2	1	3
Steinbrunn-Le-Bas					4		4
Wittelsheim					3		3
Wittenheim				1	9	1	11
Zillisheim	4	9	0		2		15
Zimmersheim	1	1	0		1		3
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>271</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>95</b>	<b>7</b>	<b>507</b>

Le pôle Exploitation assainissement saisit SUEZ ainsi que le Bureau d'Études du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité.

Les demandes sont classées selon 3 catégories :

EQ : Enquête (requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)

IT : Intervention (travaux à effectuer)

RC : Raccordabilité (requête pour les études d'extension réseaux et conformité des branchements)

# Marchés pluriannuels de travaux 2022

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		extensions réseaux et travaux divers (en ml)	branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitation réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller					3	242,00	
Bollwiller	3				1	441,00	
Brunstatt-Didenheim	3				1		
Bruebach	1			32	2	104,00	
Chalampé					2		
Dietwiller	1					416,00	
Eschentzwiller	1			402	20		
Feldkirch						178,00	
Flaxlanden							
Habsheim							
Hombourg	2				1		
Illzach	3	7			6		
Kingersheim	3				6	3 185,00	
Lutterbach	1			462.5	60		
Niffer							
Morschwiller-le-Bas	1			578	23		
Mulhouse	17	8					675,00
Petit-Landau						588,00	
Pfastatt	1	1	2	301	2		
Pulversheim		2			2		
Reiningue	2	2					
Richwiller	1				4		
Riedisheim	2	2					
Rixheim	5	1			1		
Ruelisheim				75	7		
Sausheim	2						
Staffelfelden		1			2		
Steinbrunn-le-Bas	3				3	115,00	
Wittelsheim							
Wittenheim	12	2		46	6	3 603,00	
Zillisheim	1						
Zimmersheim							
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>1 896,5</b>	<b>149</b>	<b>8 630</b>	<b>675</b>

3. *Le service d'assainissement non collectif*

## ANC 2022

Communes	Nombre total ANC	Contrôles de bon fonctionnement ou diagnostic de l'existant		Contrôles de bon fonctionnement en cas de cession immobilière		Contrôles de conception	Contrôles de bonne exécution des travaux	Nombre total de contrôles en 2022
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes			
Baldersheim	2 *				1			1
Battenheim	7 *							0
Berrwiller	5							0
Bollwiller	11							0
Bruebach	7 *							0
Brunstatt-Didenheim	27	1	1	1				3
Chalampé	6 *							0
Dietwiller	8 *							0
Eschentzwiller	7			1				1
Feldkirch	15	2	2					4
Flaxlanden	6							0
Habsheim	22	2				1	1	4
Hombourg	3	2	1					3
Illzach	22	3	3					6
Kingersheim	4		3					3
Lutterbach	19	1						1
Morschwiller-le-Bas	4					1	1	2
Mulhouse	3		2					2
Niffer	2		2					2
Petit-Landau	11	1	9					10
Pfastatt	20							0
Pulversheim	4							0
Reiningue	35		1					1
Richwiller	19	2	3					5
Riedisheim	18	1	3					4
Rixheim	58	3	6					11
Ruelisheim	29	1						1
Sausheim	26	3	3					6
Staffelfelden	6							0
Steinbrunn-le-Bas	7 *							0
Wittelsheim	15 *					1	1	2
Wittenheim	22		5			2	2	9
Zillisheim	6	1						1
Zimmersheim	11							0
<b>Total</b>	<b>467</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>84</b>

\*Estimations du nombre d'installations fournies par la commune en 2022

4. Les autres missions d'assainissement

## Accessoires de voirie 2022

Communes	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Dedra	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller						
Bollwiller	3					3
Brunstatt - Didenheim	2	3		6		11
Bruebach	1					1
Chalampé						
Dietwiller		1				1
Eschentzwiller	8	22		27		57
Feldkirch	1					1
Flaxlanden						
Habsheim	2			5	3	10
Hombourg	35	11		55		101
Illzach	4					4
Kingersheim	3		1	5		9
Lutterbach	17	2	8			27
Niffer						
Morschwiller-le-Bas	17	13	3	13		46
Mulhouse	28	2	1	33		64
Petit-Landau	1					1
Pfastatt	4	1		1		6
Pulversheim	2			1	5	8
Reiningue						
Richwiller						
Riedisheim	1			2		3
Rixheim	4			9		13
Ruelisheim	13	1				14
Sausheim	4	2		3		9
Staffelfelden				1		1
Steinbrunn-le-Bas		3				3
Wittelsheim						
Wittenheim	13	4		2		19
Zillisheim		3				3
Zimmersheim						
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>68</b>	<b>13</b>	<b>163</b>	<b>8</b>	<b>415</b>

## Enquêtes situation d'un bien au regard de l'assainissement 2022

Communes	Nombre d'enquêtes	
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Baldersheim	26	1
Battenheim	13	
Berrwiller	7	
Bollwiller	28	
Bruebach	12	
Brunstatt-Didenheim	73	
Chalampé	11	
Dietwiller	21	
Eschentzwiller	20	1
Feldkirch	7	
Flaxlanden	11	
Habsheim	29	
Hombourg	12	
Illzach	62	
Kingersheim	86	
Lutterbach	41	
Morschwiller-le-Bas	20	
Mulhouse	366	
Niffer	11	
Petit-Landau	3	
Pfastatt	69	
Pulversheim	22	
Reiningue	10	
Richwiller	24	
Riedisheim	74	
Rixheim	95	
Ruelisheim	15	
Sausheim	34	
Staffelfelden	22	
Steinbrunn-le-Bas	9	
Wittelsheim	95	
Wittenheim	101	
Zillisheim	29	
Zimmersheim	9	
<b>Total</b>	<b>1 458</b>	<b>2</b>

## Instructions des documents « droits de sol » pour la partie assainissement 2022

Communes	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Demande de raccordement	Permis d'aménager	Permis de construire	Permis de démolir	Total
Berrwiller			4		9		13
Bollwiller			6		7		13
Bruebach	2	2	1	1	5		11
Brunstatt-Didenheim	5	4	33		35		77
Chalampé		1	1				2
Dietwiller			3		17		20
Eschentzwiller	2	2	4	1	7	1	17
Feldkirch		7	3		5		15
Flaxlanden		2	5		2		9
Habsheim	4	10	8	1	16		39
Hombourg			2		5		7
Illzach	1	32	15	3	23		74
Kingersheim	2	29	14	4	28		77
Lutterbach	2	7	15		14		38
Morschwiller-le-Bas			9		2		11
Mulhouse	5	9	35		50	2	101
Niffer		2		1	2		5
Petit Landau		2	4		3		9
Pfastatt	3	3	23	2	14		45
Pulversheim			4		8		12
Reiningue		3	2	1	4		10
Richwiller	1	14	12		10		37
Riedisheim	10	1	18		24		53
Rixheim	7	13	29	1	19		69
Ruelisheim	3	7	2		5		17
Sausheim	1	10	15		18		44
Staffelfelden	1		6	1	3		11
Steinbrunn-le-Bas		2	5	1	4		12
Wittelsheim			9	2	41		52
Wittenheim	5	35	8	2	32		82
Zillisheim		2	11		25		38
Zimmersheim	1		1		4		6
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>199</b>	<b>307</b>	<b>21</b>	<b>441</b>	<b>3</b>	<b>1026</b>

## Autorisations et conventions de rejets eaux usées autres que domestiques 2022

<b>Communes</b>	<b>Autorisations de rejets et conventions</b>	<b>Communes</b>	<b>Autorisations de rejets et conventions</b>
Berrwiller		Niffer	
Bollwiller	1	Petit-Landau	
Brunstatt - Didenheim	1	Pfastatt	
Chalampé		Pulversheim	
Dietwiller		Reiningue	
Eschentzwiller		Richwiller	1
Feldkirch		Rixheim	
Flaxlanden		Ruelisheim	
Habsheim		Sausheim	
Hombourg		Staffelfelden	
Illzach		Steinbrunn-le-Bas	
Kingersheim	1	Wittelsheim	
Lutterbach		Wittenheim	
Morschwiller-le-Bas		Zimmersheim	
Mulhouse	1	Zillisheim	

## Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2022

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution  Branchement neuf	Contrôle du maintien en bon état de fonctionnement		Total
		Branchement existant		
		Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles	
Berrwiller	2		1	3
Bollwiller	1			1
Bruebach	4	11	16	31
Brunstatt-Didenheim				0
Chalampé	1		1	2
Dietwiller			1	1
Eschentzwiller	1	7	7	15
Feldkirch				0
Flaxlanden	3	1	2	6
Habsheim	4	9	5	18
Hombourg				0
Illzach	5	15	12	32
Kingersheim				0
Lutterbach	11	18	15	44
Morschwiller-le-Bas	1			1
Mulhouse	5	9	13	27
Niffer	5	52	18	75
Petit Landau			1	1
Pfastatt	14	24	17	55
Pulversheim				0
Reiningue	2	3	4	9
Richwiller			2	2
Riedisheim	5	15	16	36
Rixheim	8	17	11	36
Ruelisheim	1			1
Sausheim	4	5	8	17
Staffelfelden	2			2
Steinbrunn-le-Bas	1		9	10
Wittelsheim				0
Wittenheim	7			7
Zillisheim	3	4	5	12
Zimmersheim		1	4	5
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>191</b>	<b>168</b>	<b>449</b>

## 5. Les travaux et l'exploitation 2022

### Travaux épuration Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
STEU Sausheim	306 214,02
Méthanisation	1 124 191,74
STEU Feldkirch	194 173,70
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim/Chalampé, Petit-Landau, WISTARI	58 683,26

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
STEU Sausheim	1 604 670,31
Méthanisation	1 797 662,78

### Exploitation épuration Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Méthanisation	225 852,62
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim/Chalampé, Petit-Landau, WISTARI	13 095 417,78

Recettes principales	Montant T.T.C. en € En 2022
Méthanisation	1 616 088,25
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 270 045,33

## Travaux réseaux

### Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Accessoires de voirie	86 678,27
Travaux divers	359 993,12
Travaux eaux pluviales	62 669,54
Rehausse tampons	43 801,42
Contrôle réseau caméra	73 939,08
Réhabilitation réseau assainissement	322 001,80
GD Vauban	277 937,92
GD seuils et vannes	988 238,03
GD bassin rue Chartre Riedisheim	10 626,55
GD bassin boulevard Stoessel Mulhouse	23 942,70
GD Bassin écluse Pfastatt	638 576,30
Lutterbach rue Mozart	205 625,70
Ruelisheim rue du Traineau	118 346,80
Ruelisheim rue de Wittenheim	33 088,84
Etude RSDE	74 920,92
Etude gestion eaux pluviales	57 390,00
Poste de relèvement périmètre historique	54 020,51
Siphon III Terrasse du musée	1 117 221,92
Morschwiller-le-Bas rue Longue	429 780,49
Eschentzwiller rues Schweitzer, Moll et Notard	302 553,11
Branchements particuliers travaux divers	266 208,85
Réhabilitation des bâtiments des postes de pompes	31 498,28
Réseau assainissement WISTARI	104 067 ,92

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 105 492,95
Amortissement	1 420 797,74
Récupération TVA	2 620 797,68

## Exploitation réseaux

### Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	4 731 046,37

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	2 550 376,96

## Travaux assainissement non collectif

### Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Travaux	0,00

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Amortissement	0,00
Travaux	0,00

### Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	99,22

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Redevance d'assainissement non collectif	12 500,00

## PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

### 1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

#### *A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes*

En matière de financement du service, l'année 2022 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toutes les communes-membres sauf pour le Syndicat Mixte de l'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2022	14 155 850,23 €
--	-----------------

– le Syndicat Mixte de l'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2022	347 539,52 €
--------------------------------	--------------

#### *B. Participations financières des usagers*

##### **1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous les travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous les travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2022 le tarif reste celui appliqué en 2021.

## 2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son Comité d'Administration du 26 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejets. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2022, le tarif reste celui appliqué en 2021.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. <b>Montant facturé en 2022</b>	380 263,36 €
---	--------------

### C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2022 est de 780 571 € et est réparti de la manière suivante :

	Montant 2022 en €
Sausheim	601 871
Bantzenheim	5 685
Pulversheim	7 610
Petit-Landau	2 877

## 2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant T.T.C. en €
	01/01/2022
Le diagnostic initial des installations existantes	100
Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100
Le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150
Le contrôle de la conception	100
Le contrôle de la réalisation des installations neuves	100

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2022
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50 % de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50
Frais de prélèvement et d'analyses	
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Frais réels

<b>Redevance ANC encaissée en 2022 T.T.C. en €</b>	<b>12 500 €</b>
--	-----------------

## PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

### Réseaux 1/2 - 2022

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt-Didenheim	2	120	5	0
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Baldersheim	1			
Battenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Ruelisheim				
Wittenheim				
Wittelsheim	1	15	2	0
Staffelfelden				
Richwiller				
Hombourg				
Niffer				
Bruebach				
Dietwiller				
Steinbrunn-le-Bas	1			
Chalampé				
Bollwiller				
Feldkirch				
Pulversheim				
Berrwiller				
Petit-Landau				

## Réseaux 2/2 - 2022

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
Brunstatt-Didenheim			100	
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Baldersheim		0,15		
Battenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Ruelisheim				
Wittenheim				
Wittelsheim		0	70	
Staffelfelden				
Richwiller				
Hombourg		0		
Niffer				
Bruebach		0		
Dietwiller				
Steinbrunn-le-Bas				
Chalampé		0		
Bollwiller		0		
Feldkirch				
Pulversheim		0,04		
Berrwiller		0		
Petit-Landau		0		

# Indicateurs de performance

## Stations d'épuration 2022

STEU	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			

## Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	24 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	0 %
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 2 595 390,89 € Intérêts : 619 230,75 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	...
Amortissement	Réseaux : 1 972 616,60 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	10 658,09 €
	Épuration : 1 488 205,41 €		
	ANC : 0 €		
	Méthanisation : 7 402 €		

## SPANC

Critères de performance	ANC définitivement affectés	ANC dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	39 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 332	

Capital\* : dont le remboursement des prêts sans intérêt ; NC\*\* : en attente des données du Trésor Public

## PARTIE V. Les projets pour l'année 2023

### - Gestion dynamique des réseaux d'assainissement

Les derniers travaux de vannes et seuils régulés se terminent par les ouvrages VS4 à l'automne 2023, rattaché fonctionnellement au bassin d'orage rue de l'Écluse à Pfstatt, l'ensemble des ouvrages de vannes et seuils est opérationnel et intégré au pilotage de la gestion dynamique.

Les analyses des retours d'expérience du fonctionnement permettent de mettre à l'épreuve la robustesse du système et de corriger les actions de pilotage.

Les premiers résultats sont encourageants et prouvent que le SIVOM a eu raison d'investir dans cette technologie.

Les travaux du bassin de la rue de l'Écluse à Pfstatt s'achèveront à l'automne 2023 et les travaux de réalisation du bassin du boulevard Stoessel à Mulhouse débuteront au second semestre 2023.

### - Renouvellement des contrats d'exploitation

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement réseau pour les 15 communes du périmètre historique s'est achevé au 31 janvier 2023.

Un contrat de prestation de service attribué au 1<sup>er</sup> février 2023 a pris le relais sur l'ensemble du périmètre. Ce contrat porte sur tous les réseaux du SIVOM et a une durée de 6 ans.

Le marché d'exploitation des stations de traitement des eaux usées a expiré au 31 décembre 2022 et un nouveau contrat a été attribué pour toutes les STEU du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce contrat porte sur toutes les unités de traitement du SIVOM et aura une durée de 6 ans

### - Station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch

L'entreprise sera retenue mi 2023 et les études d'exécutions et autorisations d'urbanisme seront réalisées au second semestre 2023 avec un début des travaux en 2024.

### - Gestion intégrée des eaux pluviales

L'étude pour la gestion intégrée des eaux pluviales est en cours et se poursuivra tout au long de l'année 2023. En parallèle, le SIVOM accompagne les communes membres dans leur projet d'aménagement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

En 2021 et 2022, 40 000 m<sup>2</sup> de surfaces imperméables ont été déconnectées des réseaux

### - Étude RSDE Amont

L'étude de recherche des substances dangereuses pour l'environnement (micropolluants) est en cours sur les systèmes d'assainissement de Sausheim, Ruelisheim et Wittelsheim et s'achèvera au second semestre 2023.

### - Étude diagnostique des réseaux d'assainissement

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Wittelsheim est lancée et se poursuivra sur l'année 2023 et 2024.

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruelisheim sera lancée au second semestre 2023 et se poursuivra en 2024.

### - Extension du périmètre

L'intégration de 5 nouvelles communes (Ungersheim, Baldersheim, Battenheim, Bantzenheim et Ottmarsheim) pour le transfert de la compétence assainissement est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Annexes

Délibérations sur les tarifs  
en assainissement pour l'année 2022

Factures type 2022

Note d'information de l'Agence de  
l'Eau Rhin-Meuse

Département  
du Haut-Rhin  
---  
Arrondissement  
de Mulhouse

**SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,**  
**Président**

**Séance du 16 décembre 2021**

Nombre de présents :	59	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2021
Nombre de droits de votes :	99	
Pour :	99	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL16122021-ASS-01

Présents (59) : Mme BAECHEL, MM. BEHE, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme D'ARANDA, MM. DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HABY, HATTENBERGER, HECKLEN, HILLMEYER, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., KELLER O., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LCONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PASQUIERS, PAUVERT, Mme PLAS, MM. RICHERT, SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WISS et WOLF.

Excusés (27) : MM. AMADORI, BERBETT, BLOIS, BOUILLE, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, ENGASSER, FREMIOT, Mmes GERHART, GOETZ, MM. HORTER, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. LAUGEL, LEHMES, NICOLAS, Mmes RABAULT, RAPP, MM. RICHARD, SCHOENIG, Mme SORET, M. STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN, Mmes WINNLEN et ZELLER.

Absents (5) : MM. HIRT, PULEDDA, RISS, RITZ et Mme ROELLINGER.

Ont donné procuration (15) : MM. BERBETT, BLOIS, Mmes CORNEILLE, GOETZ, KEMPF, MM. LAUGEL, NICOLAS, Mme RABAULT, M. RICHARD, Mmes SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN et Mme ZELLER.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes BAUDRY, CHEVALIER, MAMMAR et ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n°13 de l'ordre du jour**  
**Tarifs assainissement 2022**

Monsieur le Président expose,

## **1. Redevance assainissement collectif 2022 :**

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2022, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de **41,12 €** annuel par ménage (idem depuis 2018) ;
- de la part fermier de 0,9824 € par m<sup>3</sup> en augmentation de 4,69% ;
- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de **1,8609 €** par m<sup>3</sup> (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 2,42%.

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 1,237 € par m<sup>3</sup> (hausse de 2,42%).

Les eaux usées de la commune de Bantzenheim sont traitées à la station d'épuration située à Bantzenheim-Chalampé et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 0,9176 € par m<sup>3</sup>.

Le tarif est applicable au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour la part épuration des eaux usées auquel s'ajoute depuis 2019 une participation par m<sup>3</sup> pour la part transport. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,759 € par m<sup>3</sup> (hausse de 2,42%) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le périmètre de m2A, membre du SIVOM au titre de la compétence assainissement, s'est vu étendu à 8 communes supplémentaires : Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-le-Bas et Wittelsheim.

Comme explicité dans la délibération prise par le Comité d'Administration le 16 juin 2021, il a été décidé que l'évolution de la redevance sur ce nouveau périmètre, se fasse par un lissage sur 8 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et ce, pour tendre à une harmonisation avec la tarification globale du SIVOM.

Dès 2022, le SIVOM intégrera sa part fixe d'un montant de **41,12 €** annuel par ménage aux redevances du nouveau périmètre.

Comme évoqué, les cas particuliers de Hombourg et Niffer, qui ne sont actuellement au SIVOM que pour la partie « *réseau communal* » se verront appliquer un lissage spécifique en concertation avec le syndicat Hombourg-Ottmarsheim-Niffer qui gère la partie « *épuration* » pour ces deux entités.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2022 (annexes 1 et 2) pour l'ensemble du périmètre syndical.

Au global, la facturation de l'eau devrait ainsi évoluer de **1,09%** pour l'année 2022.

## **2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un Assainissement Non Collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir le tarif 2021 selon le tableau ci-joint (annexe 3). Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

## **3. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques**

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le SIVOM a institué une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'Assainissement Non Collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet. Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Pour 2022, il est proposé de maintenir le tarif 2021 selon le tableau ci-joint (annexe 4). Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

#### 4. Contrôles des branchements d'assainissement :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique le SIVOM ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf) ;
- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2022 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2021 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
				1 <sup>ère</sup> visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €*	75 €**
	à partir de 201 m <sup>2</sup>			0,30 €* par m <sup>2</sup> supplémentaire	0,15 €** par m <sup>2</sup> supplémentaire

*\*gratuité de la 1<sup>ère</sup> visite pour le propriétaire qui transmet au SIVOM ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408\*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.*

*\*gratuité de la 1<sup>ère</sup> visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans un délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.*

*\*\*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1<sup>ère</sup> visite sont réalisés sous 1 an. Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.*

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
				1 <sup>ère</sup> visite	Contre-visite
Propriétaire ou notaire	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €	75 €*
	à partir de 201 m <sup>2</sup>			0,30 € par m <sup>2</sup> supplémentaire	0,15 €* par m <sup>2</sup> supplémentaire

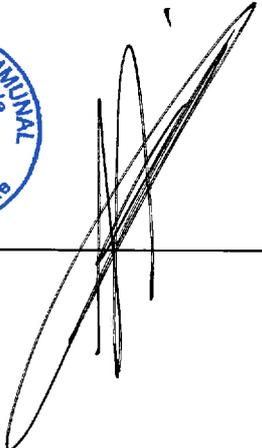
*\*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1<sup>ère</sup> visite sont réalisés sous 1 an.*

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2022 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,
- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2022 figurant dans le tableau en annexe 2,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2022 pour les usagers de Bantzenheim,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2022 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,
- d'adopter le tarif applicable en 2022 au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller,
- d'approuver le tarif 2022 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération (annexe 3),
- d'approuver le tarif 2022 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération (annexe 4),
- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2022,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse le 24 DEC. 2021  
et exécutoire à compter de cette  
date  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur



**Annexe 1**  
**Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2022**

type compteur d'eau	Tarifs																			
	annuel					semestriel					trimestriel					mensuel				
	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Ø 15	41,12	41,12	41,12	41,12	<b>41,12</b>	20,56	20,56	20,56	20,56	<b>20,56</b>	10,28	10,28	10,28	10,28	<b>10,28</b>	3,43	3,43	3,43	3,43	<b>3,43</b>
Ø 20	41,12	41,12	41,12	41,12	<b>41,12</b>	20,56	20,56	20,56	20,56	<b>20,56</b>	10,28	10,28	10,28	10,28	<b>10,28</b>	3,43	3,43	3,43	3,43	<b>3,43</b>
Ø 25	78,82	78,82	78,82	78,82	<b>78,82</b>	39,41	39,41	39,41	39,41	<b>39,41</b>	19,70	19,70	19,70	19,70	<b>19,70</b>	6,57	6,57	6,57	6,57	<b>6,57</b>
Ø 30	116,51	116,51	116,51	116,51	<b>116,51</b>	58,26	58,26	58,26	58,26	<b>58,26</b>	29,13	29,13	29,13	29,13	<b>29,13</b>	9,71	9,71	9,71	9,71	<b>9,71</b>
Ø 32	116,51	116,51	116,51	116,51	<b>116,51</b>	58,26	58,26	58,26	58,26	<b>58,26</b>	29,13	29,13	29,13	29,13	<b>29,13</b>	9,71	9,71	9,71	9,71	<b>9,71</b>
Ø 40	174,77	174,77	174,77	174,77	<b>174,77</b>	87,39	87,39	87,39	87,39	<b>87,39</b>	43,69	43,69	43,69	43,69	<b>43,69</b>	14,56	14,56	14,56	14,56	<b>14,56</b>
Ø 50	261,58	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 60	261,58	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 65	261,58	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 80	392,85	392,85	392,95	392,95	<b>392,95</b>	196,47	196,47	196,47	196,47	<b>196,47</b>	98,24	98,24	98,24	98,24	<b>98,24</b>	32,75	32,75	32,75	32,75	<b>32,75</b>
Ø 100	510,60	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 150	510,60	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 200	510,60	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 40 - 15	215,89	215,89	215,89	215,89	<b>215,89</b>	107,95	107,95	107,95	107,95	<b>107,95</b>	53,97	53,97	53,97	53,97	<b>53,97</b>	17,99	17,99	17,99	17,99	<b>17,99</b>
Ø 50 - 15	302,71	302,71	302,71	302,71	<b>302,71</b>	151,35	151,35	151,35	151,35	<b>151,35</b>	75,68	75,68	75,68	75,68	<b>75,68</b>	25,23	25,23	25,23	25,23	<b>25,23</b>
Ø 50 - 20	302,71	302,71	302,71	302,71	<b>302,71</b>	151,35	151,35	151,35	151,35	<b>151,35</b>	75,68	75,68	75,68	75,68	<b>75,68</b>	25,23	25,23	25,23	25,23	<b>25,23</b>
Ø 50 - 25	340,40	340,40	340,40	340,40	<b>340,40</b>	170,20	170,20	170,20	170,20	<b>170,20</b>	85,10	85,10	85,10	85,10	<b>85,10</b>	28,37	28,37	28,37	28,37	<b>28,37</b>
Ø 80 - 15	434,07	434,07	434,07	434,07	<b>434,07</b>	217,04	217,04	217,04	217,04	<b>217,04</b>	108,52	108,52	108,52	108,52	<b>108,52</b>	36,17	36,17	36,17	36,17	<b>36,17</b>
Ø 80 - 20	434,07	434,07	434,07	434,07	<b>434,07</b>	217,04	217,04	217,04	217,04	<b>217,04</b>	108,52	108,52	108,52	108,52	<b>108,52</b>	36,17	36,17	36,17	36,17	<b>36,17</b>
Ø 100 - 20	551,73	551,73	551,73	551,73	<b>551,73</b>	275,86	275,86	275,86	275,86	<b>275,86</b>	137,93	137,93	137,93	137,93	<b>137,93</b>	45,98	45,98	45,98	45,98	<b>45,98</b>
Ø 100 - 25	589,42	589,42	589,42	589,42	<b>589,42</b>	294,71	294,71	294,71	294,71	<b>294,71</b>	147,36	147,36	147,36	147,36	<b>147,36</b>	49,12	49,12	49,12	49,12	<b>49,12</b>
Ø 100 - 30	627,12	627,12	627,12	627,12	<b>627,12</b>	313,56	313,56	313,56	313,56	<b>313,56</b>	156,78	156,78	156,78	156,78	<b>156,78</b>	52,26	52,26	52,26	52,26	<b>52,26</b>
Ø 150 - 40	685,38	685,38	685,38	685,38	<b>685,38</b>	342,69	342,69	342,69	342,69	<b>342,69</b>	171,34	171,34	171,34	171,34	<b>171,34</b>	57,11	57,11	57,11	57,11	<b>57,11</b>

**Annexe 2**  
**redevance assainissement - tarifs 2022**  
**120 m<sup>3</sup>**

Redevance d'assainissement pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	2021				2022			
	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)
Berrwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bollwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bruebach	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Brunstatt - Didenheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Chalampé	1,4000			1,4000	1,1149	0,3427		1,4576
Dietwiller	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Eschentzwiller	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Feldkirch	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Flaxlanden	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Habeheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Hombourg (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,16 (part fixe)		1,3250	0,2526	0,0000	1,0724 (part fixe assainissement)	1,4126
Illzach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Kingersheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Lutterbach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Morschwiller/Bas	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Mulhouse	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Niffer (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,16 (part fixe)		1,3250	0,2526	0,0000	1,0698 (part fixe assainissement)	1,4126
Peitt-Landeu	1,5000			1,5000	1,2024	0,3427		1,5451
Pfasiact	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Pulversheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Remingue	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Rachwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Ruedisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Ruxheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Ruelisheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Sausheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Stauffelfelden	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Stembrunn-le-Bas	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Wirtelshem (tarif TTC)	1,2100		0,2429	1,4529	0,9183	0,3427	0,2429	1,5039
Witteenheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Zillisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Zimmersheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609

### Annexe 3

#### Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - 2022

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (immeuble produisant des EU domestiques).

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'Assainissement Non Collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers domestiques	Tarif au 1er janvier 2022						
	Immeubles produisant des EU domestiques						
	Construction à usage d'habitation				Construction à usage autre qu'habitation		
	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>		de 201 m <sup>2</sup> à 2000 m <sup>2</sup>	à partir de 2001 m <sup>2</sup>	Travaux donnant lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires		
maison ou 1er appartement	à partir du 2ème appartement	de 0 à 200 m <sup>2</sup>			à partir de 201 m <sup>2</sup> jusqu'au 2 000 m <sup>2</sup>	à partir du 2 001 m <sup>2</sup>	
Périmètre Syndical	1 050,00 €	525,00 €	2,63 €	0,50 €	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PFAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

### Annexe 4

#### Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif due par les usagers assimilables à des usagers domestiques - 2022

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé public le SIVOM a institué une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique.

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers assimilés domestiques	Tarif au 1er janvier 2022		
	Pour une surface de plancher ou une emprise au sol		
	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	à partir du 201 m <sup>2</sup> jusqu'au 2000 m <sup>2</sup>	à partir du 2001 m <sup>2</sup>
Périmètre Syndical	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

L'établissement industriel est assujéti à la présente participation financière si une partie de ses locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

Département  
du Haut-Rhin  
---  
Arrondissement  
de Mulhouse

**SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,**  
**Président**

**Séance du 16 décembre 2021**

Nombre de présents :	59	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2021
Nombre de droits de votes :	99	
Pour :	99	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		DL16122021-ASS-02

Présents (59) : Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme D'ARANDA, MM. DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HABY, HATTENBERGER, HECKLEN, HILLMEYER, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., KELLER O., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PASQUIERS, PAUVERT, Mme PLAS, MM. RICHERT, SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WISS et WOLF.

Excusés (27) : MM. AMADORI, BERBETT, BLOIS, BOUILLE, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, ENGASSER, FREMIOT, Mmes GERHART, GOETZ, MM. HORTER, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. LAUGEL, LEHMES, NICOLAS, Mmes RABAULT, RAPP, MM. RICHARD, SCHOENIG, Mme SORET, M. STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN, Mmes WINNLEN et ZELLER.

Absents (5) : MM. HIRT, PULEDDA, RISS, RITZ et Mme ROELLINGER.

Ont donné procuration (15) : MM. BERBETT, BLOIS, Mmes CORNEILLE, GOETZ, KEMPF, MM. LAUGEL, NICOLAS, Mme RABAULT, M. RICHARD, Mmes SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN et Mme ZELLER.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes BAUDRY, CHEVALIER, MAMMAR et ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n°14 de l'ordre du jour**  
**Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2022**

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseils et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique du bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif.

Pour 2022, il est proposé de conserver les tarifs 2021 (inchangés depuis 2020).

<b>Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>% augmentation</b>
le diagnostic initial des installations existantes	100,00 €	<b>100,00 €</b>	inchangé
le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations existantes	100,00 €	<b>100,00 €</b>	inchangé
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150,00 €	<b>150,00 €</b>	inchangé
le contrôle de la conception	100,00 €	<b>100,00 €</b>	inchangé
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100,00 €	<b>100,00 €</b>	inchangé

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

<b>Frais de déplacement</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>% augmentation</b>
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50,00 €	<b>50,00 €</b>	inchangé

<b>Frais de prélèvement et d'analyses</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Coût réel

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération ;
- de facturer les frais de déplacement, du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions réglementaires à compter du 1er janvier 2022 à 50,00 € ;
- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation ;
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

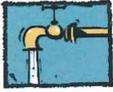
Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse le 24 DEC. 2021  
et exécutoire à compter de cette  
date  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur



Facture d'eau type pour une consommation annuelle de 120 m3



**MAIRIE DE CHALAMPE**  
9, Espace Centre-Village -68490  
☎ 03.89.26.04.37

**FACTURE D'EAU**



du 01/01/2021

au 31/12/2021

ADRESSEE A

**INDEX COMPTEUR**

ANCIEN : 0 \_\_\_\_\_

NOUVEAU : 120 \_\_\_\_\_

CUBAGE EN M3 : 120 \_\_\_\_\_

.....

.....

.....

**DECOMPTE**

(arrondir 2 chiffres après la virgule. ex : 2,018 = 2,02 / 2,014 = 2,01)

Eau	0,687	X	120	=	82.44 €
Surtaxe communale	0,900	X	120	=	108.00 €
Taxe antipollution	0,350	X	120	=	42.00 €
Taxe modernisation réseau	0,233	X	120	=	27.96 €
Redevance assainissement	0.500	X	120	=	60.00 €
Location compteur	2.00*	X	2	=	4.00 €
<b>TOTAL A PAYER en €</b>					<b>324.40 €</b>

\*Forfait de 2.00 € par semestre

MAIRIE DE  
68440 DIETWILLER



Mairie de DIETWILLER  
42 rue du Général de Gaulle  
68440 DIETWILLER

Téléphone : 03.89.26.88.88  
Site internet : [www.mairie-dietwiller.fr](http://www.mairie-dietwiller.fr)  
Courriel : [comdiet@wanadoo.fr](mailto:comdiet@wanadoo.fr)

POUR JOINDRE VOTRE CENTRE DE GESTION  
COMPTABLE :  
- Adresse : 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097  
Mulhouse Cedex  
- Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à  
12h30  
- Téléphone : 03 89 42 24 35  
- Email : [sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr)

Contrat et  
Occupant **43349**  
**M. RONGER JEROME**

AS\_680\_120821

Adresse du  
lieu desservi : 2 RUE DES PAYSANS  
68440 DIETWILLER

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
45 RUE ENGEL DOLLFUS  
BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

M. RONGER JEROME  
2 RUE DES PAYSANS  
68440 DIETWILLER

**Facture du 25/11/2022**  
**Référence : 2022-EA-00-1222**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 01/01/2022 au 31/12/2022

Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation d'eau** **120 m<sup>3</sup>**

Prix TTC du litre d'eau : 0,00300 €

		<b>Montants</b>
Abonnement		556,44
Consommation	0,00300 €/l	359,75

**Total de la facture** **916,19**

**Montant total à payer avant le 09/01/2023** **916,19 €**

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement**  
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

M RONGER JEROME  
2 RUE DES PAYSANS  
68440 DIETWILLER

Emetteur : MAIRIE DE DIETWILLER

Références : EAU

Etablissement : FC

N° codique : 068125 Nature du rôle : 1

N° contrat : 43349

N° facture : 1222 E

Exercice : 2022/1

Date facture : 25/11/2022

Montant : 916,19 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

**CENTRE D'ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**59885 LILLE CEDEX 9**

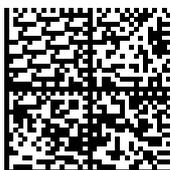
**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

133110500225

940033000160 27050000000000012220681254920806

91619

###



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
42420	C17SB047079	20		0			0	0
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>0</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Qté	Unité	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>								
Abonnement compteur	01/01/2021		12	mois	5,25000	63,00	0,00 (0,00%)	63,00
Distribution de l'eau	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,95000	114,00	0,00 (0,00%)	114,00
<b>Collecte des eaux usées</b>								
Collecte, transport et traitement des eaux usées	01/01/2022	1 à 999999	120	m3	1,46490	175,79	0,00 (0,00%)	175,79
Part fixe	01/01/2022		12	mois	41,12000	493,44	0,00 (0,00%)	493,44
<b>Organismes publics</b>								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,35000	42,00	0,00 (0,00%)	42,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
<b>Total de votre facture</b>						<b>916,19</b>	<b>0,00</b>	<b>916,19</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>916,19</b>	<b>0,00</b>	<b>916,19</b>

## Commentaires

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

### MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en espèces (dans la limite de 300 euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
- Par chèque bancaire ou postal : veuillez joindre le talon de paiement détachable (en bas de la facture) à votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dans l'enveloppe reçue, sans le coller, ni l'agrafer puis l'envoyer à Lille.
- Par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement IBAN : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC : BDFEFRPPCCT : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable (n° codique + n° facture).
- Par prélèvement automatique à échéance : veuillez adresser votre demande de prélèvement à Saint-Louis Agglomération (voir adresse au recto de la facture).
- Par internet en vous rendant sur le site « <https://www.payfip.gouv.fr/> » : l'identifiant collectivité est le 066446

Référence : 2022-EA-00-1222

### RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.
  - Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
  - \* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.

### VOIE DE RECOURS :

- Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif.
  - produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif.
  - loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance.
  - redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1er Janvier 2002).
  - redevances d'enlèvements des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
  - consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- \* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

# COMMUNE DE FELDKIRCH

Fact eau 120 m3

	tarif 2022 €/m3	total 2022
Eau	1.30	156.00
Abonnement compteur Ø 15		23.52
Assainissement part fixe		41.12
Assainissement part variable	1.5182	182.18
Agence Eau lutte contre la pollution	0.35	42
Agence Eau modernisation réseaux	0.233	27.96
<b>TOTAL</b>		<b>472.78</b>

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

## **Traité 405**

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

## **Contrat H4050**

*Document établi le 20/12/2022*

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

---

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)		(m3)	120	1.0514	126.17
Consommation (part syndicale)		(m3)	120	0.5800	69.60
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3)	120	0.0783	9.40
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>251.55</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3)	120	0.5358	64.30
Assainissement (part Suez)		(m3)	120	0.9824	117.89
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>223.31</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance pollution		(m3)	120	0.3500	42.00
Modernisation des réseaux		(m3)	120	0.2330	27.96
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69.96</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>544.82</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>575.56</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>4.05</b>	<b>Euro</b>

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

**SYNDICAT INTERCOM. DES EAUX**  
OTTMARSHEIM-HOMBOURG-NIFFER  
25 rue Principale - 68490 HOMBOURG  
TEL 03 89 83 21 84 - URG 06 09 43 22 54  
EMAIL : sie.secretariat@orange.fr

**F A C T U R E**  
N° 2022-000-000000      Le **31/12/2022**  
**A régler avant le :** xx/xx/xxxx

AS\_680\_BLEF02

**FACTURE TYPE 120 m<sup>3</sup>**  
**HOMBOURG**  
**NIFFER**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

**Réf. Abonnement :**

**Période facturée : du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
00000	Cxx	0	120	<b>120</b>	<b>31/12/2022</b>	HOMBOURG – NIFFER

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Redevance Eau : tranche 1 à 6000	120	1.30000	156.00	5.50
Location de Compteur	1	7.00000	7.00	5.50
<b>TOTAL EAU</b>		<b>40.50%</b>	<b>163.00</b>	
Modernisation des Réseaux (Agence de l'eau)	120	0.23300	27.96	10.00
Lutte contre la Pollution (Agence de l'eau)	120	0.35000	42.00	5.50
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>		<b>17.38%</b>	<b>69.96</b>	
Redevance d'Assainissement	120	1.16000	139.20	10.00
Surtaxe Assainissement (SIVOM ou Ottmarsheim)	120	0.2526	30.31	0.00
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>42.12%</b>	<b>169.51</b>	

<b>TOTAL HT</b>	<b>Eau / Asst.</b>	<b>TVA</b>	<b>Base HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>NET A PAYER :</b>	<b>430.47 euros</b>
<b>402.47</b>	Eau	1	205.00	5.50	11.28		
	Assainissement	0	30.31	0.00	0.00		
	Assainissement	4	167.16	10.00	16.72		
			<b>Total TVA :</b>		<b>28.00</b>		

*Prix de revient (hors abonnement): 0.00353 euros par*

*Total Abonnement : 7.39 euros*

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124  
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 SIVOM de la Région Mulhousienne  
25 avenue du Président Kennedy 68100  
Mulhouse  
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)  
 0389432130



KINGERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
21000 DIJON

## Service de l'eau de Kingersheim

### SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		83,38 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	460,23 €

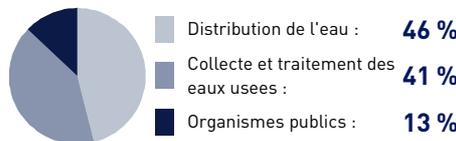
### Net à payer

543,61 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
KINGERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
68260 KINGERSHEIM

Date et Lieu

Signature

KINGERSHEIM CLIENT 120 M3  
E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
VEILLET  
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-0142868100000000

Montant : 543,61 €

**TIPSEPA**

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

000463426949

190004000516 1098F120-01428681000000000946108

54361

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>235,11</b>		<b>248,04</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,03	40,06	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,6254	195,05	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>528,37</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>15,24</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>543,61</b>
<b>Net à payer</b>					<b>543,61 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées

avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0142868000543614N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9710350522 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



Ville de  
**Kingersheim**

Service Municipal de l'Eau  
Place de la Libération - BP 80074  
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41

Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00

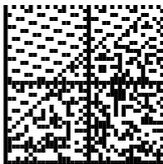


**Message personnel du service :**

**Message général du service :**

**Suivi de vos consommations**

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine



**COUPON  
A JOINDRE  
A VOTRE PAIEMENT  
SANS AGRAFER  
NI COLLER**  
Votre référence : 01028T  
FACTURE N°  
00001 / 2022  
Rôle 3 / 2022

**M. ou MME MODELE Facture**

**NET A PAYER  
543,58 €  
TRESOR PUBLIC**

# FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 22393223 00001 / 2022 du 23/12/2022

**Lieu de consommation :**

RUE DE BRUXELLES  
68260 KINGERSHEIM

**Référence du site 01028T**

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

M. ou MME MODELE Facture  
RUE DE BRUXELLES  
68260 KINGERSHEIM

**Présentation simplifiée de votre facture** Voir détail au verso  
Facture N°00001 / 2 022 du 23/12/2022

**Votre consommation facturée** 120 m<sup>3</sup>  
**Type de facturation** réelle

Abonnement eau	42,26
Eau	182,30
Organismes Publics	95,74

Abonnement assainissement	41,10
Assainissement	182,18

**TOTAL DE VOTRE FACTURE** 543,58 €

**NET A PAYER AVANT LE : 21/02/2023** 543,58 €

**Pour le paiement, s'adresser à :**

SGC DE MULHOUSE, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

**Mode de paiement :**

- En numéraire (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))
- Par virement bancaire, libeller à Mr le Trésorier - Banque de France : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC - BDFEFRPPCCT
- Par chèque postal ou bancaire - libeller à l'ordre du Trésor Public et à adresser à : SGC DE MULHOUSE, (joindre le coupon à découper)(adresse ci-dessus)
- Par internet sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) : (Voir au verso)

A découper

## Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVÉ	NOUVEAU RELEVÉ	CONSUMMATION
000000	Index au 31/12/2021 4 426	Index au 31/12/2022 4 546	Relevée 120 m <sup>3</sup>

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
<b>Part communale</b>							
Abonnement eau	365 jours	01/01/2022	0,10975	40,06	5,5	2,20	42,26
Redevance eau	120 m <sup>3</sup>	01/01/2022	1,44000	172,80	5,5	9,50	182,30
<b>Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)</b>							
Redevance prélèvement nappe	120 m <sup>3</sup>	01/01/2022	0,18540	22,25	5,5	1,22	23,47
Redevance sur la pollution domestique	120 m <sup>3</sup>	01/01/2022	0,35000	42,00	5,5	2,31	44,31
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m <sup>3</sup>	01/01/2022	0,23300	27,96			27,96
<b>Sivom : Collecte et traitement des eaux usées</b>							
Abonnement assainissement	365 jours	01/01/2022	0,11260	41,10			41,10
Redevance assainissement	120 m <sup>3</sup>	01/01/2022	1,51820	182,18			182,18

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T	T.V.A	T.T.C
T.V.A à 0,00 %	251,24	0,00	251,24
T.V.A à 5,50 %	277,11	15,23	292,34

**TOTAL TTC : 543.58 €**

Prix TTC de l'abonnement: 83,36 €

Prix TTC du litre d'eau: 0.00384 € (hors abonnement)

**Part communale :**

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m<sup>3</sup> que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

**Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :**

- **Redevance sur la pollution domestique** : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

- **Redevance pour prélèvement nappe** : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.

- **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m<sup>3</sup> facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

**Sivom, collecte et traitement des eaux usées** : les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur :

**[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)** et en saisissant les identifiants suivants :

Identifiant de la collectivité : **017505**

Référence Tipi de la dette : **2022-EA-00-2239322300001**



# Facture Eau et Assainissement

Montant à régler

515,77 €

Avant

10/04/2022

AS\_680\_117899

VILLE DE MULHOUSE  
SIRET : 216 802 249 00872  
N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR5U 216 802 249

SERVICE DES EAUX  
61, RUE DE THANN  
68200 MULHOUSE

## Vos informations client

Référence client : 67535  
N° compteur : CPTRFACTICT1  
N° site : 13096K  
N° facture : 2022-9-30-6753522300051  
Abonnement desservi  
111 RUE D'ILLZACH  
S0807  
68100 MULHOUSE  
Adresse de l'abonné  
VILLE DE MULHOUSE  
111 RUE D'ILLZACH  
S0807  
68100 MULHOUSE

VILLE DE MULHOUSE GESTION  
FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE  
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
68200 MULHOUSE

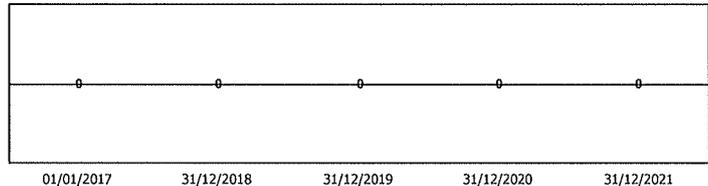
## Vos contacts utiles

Par internet : [www.mulhouse.fr](http://www.mulhouse.fr)  
Par téléphone :  
• Service usagers : 03 89 32 58 19  
Aux horaires d'ouverture  
• Urgence 24h/24 :  
Eau : 03 89 56 25 55  
Assainissement : 0 977 401 124  
Par courrier :  
61 rue de Thann 68200 Mulhouse  
Par mail : [usagers.eau@mulhouse-alsace.fr](mailto:usagers.eau@mulhouse-alsace.fr)  
Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

## Votre facture

Votre facture du 11/03/2022		Nombre de jours: 365
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022		
Consommation facturée	Montant TTC €	
120 m <sup>3</sup>	515,77 voir détail au verso	
Cette facture est à régler avant le 10/04/2022 Voir les modalités de paiement au verso		

## Historique de votre consommation en m3



## Prix arrondi de l'eau

Prix TTC du m3 (1000 litres) : 3,67 € (hors abonnement)  
Prix TTC du litre d'eau : 0.00367 € (hors abonnement)  
Prix de l'abonnement et des parts fixes : 75,13 € forfait journalier

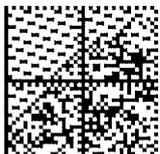
## Message

La Trésorerie Principale de Mulhouse change de nom. Elle devient le Service de Gestion Comptable (SGC). Retrouvez ses modalités de paiement, coordonnées bancaires et horaires en dos de votre facture dans l'encart "Comment régler votre facture".

Facture établie selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales. A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso

Montant en euros  
515,77

Le TIP, c'est simple  
Datez, signez  
et envoyez le TIP à  
l'aide de l'enveloppe  
à fenêtre fournie



Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

VILLE DE MULHOUSE GESTION FONCIERE ET  
GESTION IMMOBILIERE  
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
68200 MULHOUSE

## TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0681254210000675352230005122  
ICS : FR26EAU000124  
Référence : 6753522300051  
Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service de l'Eau

Montant: 515,77 €

CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500221 VILLE DE MULHOUSE

941133000175 48200067535223000510681254996706 51577

###

# Votre facture détaillée

En cas de vente de l'immeuble desservi ou de changement de domicile, tout abonnement accordé par le Service de l'Eau de Mulhouse subsiste au nom de l'abonné, tant qu'il n'a pas été résilié par retour du formulaire dûment complété et signé. Faute de quoi il reste redevable du paiement des consommations jusqu'à la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

N°compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation		
Libellé			Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA	TTC
<b>Production et distribution de l'eau potable</b>							
Abonnement/location compteur	du 01/01/2022 au 31/12/2022	12 Mo	2,6900	32,24	1,77 (5,50)	34,01	
eau tarif de base	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	1,1700	140,40	7,72 (5,50)	148,12	
prélèvement en nappe profonde	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,1854	22,25	1,22 (5,50)	23,47	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>							
Assainissement Suez Eau France	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,9824	117,89	11,79 (10,00)	129,68	
part fixe redevance assainissement	du 01/01/2022 au 31/12/2022	12 Mo	3,4300	41,12	0,00 (0,00)	41,12	
Surtaxe Assainissement SIVOM	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,5358	64,30	0,00 (0,00)	64,30	
<b>Contribution aux organismes publics</b>							
Redevance modernisation réseau collecte	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,2330	27,96	2,80 (10,00)	30,76	
Redevance pollution domestique	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,3500	42,00	2,31 (5,50)	44,31	
<b>Total en Euros</b>				<b>488,16</b>	<b>27,61</b>	<b>515,77</b>	

## Comment régler votre facture ?

- ▶ **Vous choisissez le paiement par TIP :**  
Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre RIB sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de
- ▶ **Vous choisissez le paiement par chèque bancaire :**  
Adressez-le au Centre d'Encasement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.
- ▶ **Vous choisissez le paiement par virement bancaire :**  
Précisez le n° de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bancaires du SGC de Mulhouse (anc. trésorerie) : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 BDFEFPCCCT
- ▶ **Vous choisissez le paiement par numéraire (limité à 300€) ou par CB :**  
muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-proximité](http://www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-proximité))
- ▶ **Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire :**  
Veuillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur [mulhouse.fr](http://mulhouse.fr)
- ▶ **Vous choisissez le télépaiement : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)**  
- Identifiant collectivité : 006160  
- Référence de la dette TIP1 : 2022-EA-00-6753522300051  
« ATTENTION : Le télépaiement n'est disponible que 60 jours à compter de la date de facture. Après cette date, le télépaiement n'est plus possible »
- ▶ **Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.**
- ▶ Pour toute question relative à vos règlements ou relances vous pouvez vous adresser au :  
Service de Gestion Comptable de Mulhouse (SGC), 45 rue Engel Dollfus 68097 Mulhouse Cedex - Tél. : 03 89 42 24 35 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 - Guichet ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
Courriel : [sgc.mulhouse@dofip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.mulhouse@dofip.finances.gouv.fr)

## Renseignements et réclamations

- ▶ Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.
- ▶ En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous au SGC de Mulhouse (anc. trésorerie) muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.
- ▶ Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du Juge judiciaire.
- ▶ Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service de l'Eau de Mulhouse, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :  
Médiation de l'Eau BP 40463 - 75366 Paris Cedex 08 / [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)
- ▶ Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'instance. Pour les contestations qui portent sur la régularité formelle d'un acte de poursuite, vous devez saisir le Juge de l'Exécution dans le même délai



## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124  
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 Sivom de la région mulhousienne  
 25 Av du Pdt Kennedy 68068 Mulhouse  
 Lundi à vendredi 9h-11h30 et 14h30-17h  
 0389432130

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



PETIT LANDAU CLIENT 120M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
 21000 DIJON

## Service de l'eau et de l'assainissement de Petit Landau

### SPECIMEN 120 M3

22 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		115,72 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	451,36 €

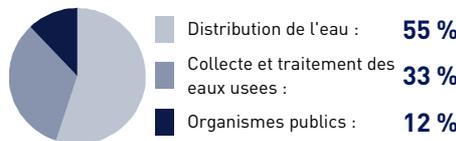
### Net à payer

**567,08 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 novembre 2022  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 PETIT LANDAU CLIENT 120M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
 68490 PETIT LANDAU

Date et Lieu

Signature

PETIT LANDAU CLIENT 120M3  
 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
 VEILLET  
 21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-01430471000000000

**Montant : 567,08 €**

**TIPSEPA**

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000469146976

190004000516 7598F120-01430471000000000961108

56708

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>293,38</b>		<b>309,52</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 22/11/2022 au 22/11/2023	2	35,41	70,82	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,09	130,80	5,5	
Part COMMUNE de PETIT-LANDAU du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,70	84,00	5,5	
Part Agence de l'Eau Rhin Meuse du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,0647	7,76	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>185,29</b>		<b>185,29</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SIVOM de Mulhouse du 22/11/2022 au 22/11/2023	2	20,50	41,00	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SIVOM de Mulhouse du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,2024	144,29	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Modernisation des réseaux de collecte du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
Lutte contre la pollution du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			<b>548,63</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>18,45</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>567,08</b>
<b>Net à payer</b>					<b>567,08 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0143047000567084N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4082950718 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 124**  
APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 **SIVOM de la Région Mulhousienne**  
 25 avenue du Président Kennedy 68100  
 Mulhouse  
 lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)  
 0389432130



PULVERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
 21000 DIJON

## Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

### SPECIMEN 120 M3

21 Juillet 2022

	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			85,39 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	4,06 €	487,13 €

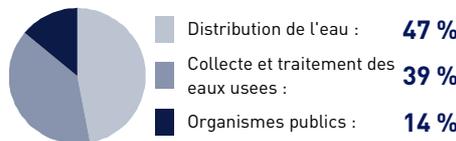
### Net à payer

**572,52 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 juillet 2022  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 PULVERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
 68840 PULVERSHEIM

Date et Lieu

Signature

PULVERSHEIM CLIENT 120 M3  
 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
 VEILLET  
 21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-01402671000000000

**Montant : 572,52 €**

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000452173408

190004000516 8498F120-01402671000000000954108

57252

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>255,31</b>		<b>269,35</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	14,98	29,96	5,5	
Part COMMUNALE du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	6,00	12,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	1,3279	159,35	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,45	54,00	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>77,16</b>		<b>79,87</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Modernisation des réseaux de collecte du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,2330	27,96	0,0	
Lutte contre la pollution du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,06	7,20	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			555,77		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			16,75		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>572,52</b>
<b>Net à payer</b>					<b>572,52 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0140267000572524N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6767440372 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 124**  
APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 **SIVOM de la Région Mulhousienne**  
 25 avenue du Président Kennedy 68100  
 Mulhouse  
 lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)  
 0389432130



RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
 21000 DIJON

## Service de l'eau de Richwiller

### SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		58,51 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	431,06 €

### Net à payer

**489,57 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
 68120 RICHWILLER

Date et Lieu Signature

RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
 VEILLET  
 21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-0142869100000000

**Montant : 489,57 €**

**TIPSEPA**

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000463343715

190004000516 2298F120-01428691000000000979108

48957

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>183,88</b>		<b>194,00</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	8,24	16,48	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,3950	167,40	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>477,14</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>12,43</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>489,57</b>
<b>Net à payer</b>					<b>489,57 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées

avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0142869000489574N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 7200052268 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Eau et Assainissement  
Commune de RICHWILLER  
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER  
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08  
Siret : 21680270200052

## FACTURE

Facture n° 047509 du 14/11/2022  
Période : 2022 - 4  
Rôle n°58 - RICHWILLER  
Du 3 août au 7 novembre 2022 - SIVOM

### Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne  
45, rue E. Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX  
9h 12h  
BDF de Mulhouse  
30001 00581 F6860000000 89  
BIC : BDFEFRPPCCT  
IBAN : FR253000100581F686000000089

Délai de paiement : Avant le 20/12/2022

M XXXXX Xxxxxx  
29 RUE ARNAUD BELTRAME  
  
68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
XXXXXXXXXXXX- 29 RUE ARNAUD BELTRAME RICH	04/11/2022	0	120	120	120	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Consommation eau	120	1,395	167.40	5,50	9.21	176.61
Location Compteur	1	4,12	4,12	5,50	0,23	4,35
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>171.52</b>		<b>9.44</b>	<b>180.96</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
Assainissement SIVOM	120	1,5182	182.18			182.18
Part fixe assainissement SIVOM	1	10,28	10,28			10,28
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>192.46</b>			<b>192.46</b>
<b>Autres organismes publics</b>						
Redev. pollution domestique	120	0,35	42.00	5,50	2.31	44.31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27.96			27.96
<b>Total Autres organismes publics</b>			<b>69.96</b>		<b>2.31</b>	<b>72.27</b>

A payer HT : 433.94 €      TVA : 11.75 €      TTC : 445.69 €  
Pour information : (Eau : 253.23 € / Ass : 192.46 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

### Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Adresse de paiement par internet :  
<http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne-337>  
Informations à saisir en ligne  
Identifiant collectivité : 000437  
Référence facture : 2022-04-00-47509



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

Redevable :  
M XXXXX Xxxxx  
29 RUE ARNAUD BELTRAME  
  
68120 RICHWILLER

Facture n° : 047509  
Période : 2022 - 4  
Rôle n° : 58  
A payer : 445.69 €  
Eau : 253.23 € / Ass : 192.46 €

# BLOC NOTES

SUEZ Eau France

10 Novembre 2022

Réf. Client 98-3490452264  
Identifiant \* 7945  
Facture N° F120-0142867



## CONTACTS

PAR INTERNET :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

PAR TÉLÉPHONE :

Service client  **0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE  
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi  
de 8h à 13h  
Urgence 24h/24  **0977 401 124**  
APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :  
SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

Votre service assainissement :  
SIVOM de la Région Mulhousienne  
25 avenue du Président Kennedy  
68100 MULHOUSE  
Tél : 03.89.43.21.30  
Fax : 03.89.59.75.70  
Bureau ouvert : lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Urgences : 0977 40 11 24

MME M RUELISHEIM CLIENT 120 M3 . OBS  
RUE SPECIMEN 120M3  
68270 RUELISHEIM

## Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

### SPECIMEN 120 M3

détail au dos

<b>VOTRE CONSOMMATION</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	<b>195,60 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>182,18 €</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>72,27 €</b>

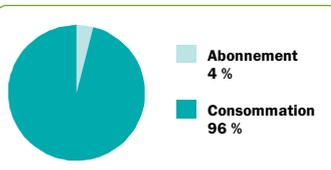
### Net à payer

**450,05 €**

**Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022**

Règlement à réception, sans escompte.

### Répartition



**MME M RUELISHEIM CLIENT  
120 M3 . OBS**

Adresse desservie :  
RUE SPECIMEN 120M3  
68270 RUELISHEIM

La  
mensualisation:  
le choix de la  
tranquillité

TIP 6358510

(2366/3011)

Date et Lieu

Signature

MME M RUELISHEIM CLIENT 120  
M3 . OBS  
RUE SPECIMEN 120M3  
68270 RUELISHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-0142867100000000

**Montant : 450,05 €**

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000463585101

190004000516 9898F120-01428671000000000928108

45005

**POUR EN SAVOIR +****NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 3490452264 / N° Facture : F120-0142867-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>185,40</b>	<b>195,60</b>	
<b>ABONNEMENT</b>						
	Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	<b>2</b>	7,50	15,00		5,5
<b>CONSOMMATION</b>						
	Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	<b>120 m<sup>3</sup></b>	1,42	170,40		5,5
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>182,18</b>	<b>182,18</b>	
<b>CONSOMMATION</b>						
	Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	<b>120 m<sup>3</sup></b>	1,5182	182,18		0,0
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69,96</b>	<b>72,27</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>						
	Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,35	42,00		5,5
	Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,2330	27,96		0,0
<b>TOTAL HT</b>				437,54		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>				12,51		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>450,05</b>	

**Net à payer****450,05 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

**Répartition**

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

**POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées.
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) et cliquez sur "découvre l'eau"

**1** Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

**2** Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

**3** Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

**4** Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : Sogest



TREK598F00F120-0142867000450054N

**Comment effectuer votre règlement**

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 3490452264 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 124**  
APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 **SIVOM de la Région Mulhousienne**  
 25 avenue du Président Kennedy 68100  
 Mulhouse  
 lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)  
 0389432130



STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
 21000 DIJON

## Service de l'eau de Staffelfelden

**SPECIMEN 120 M3**

10 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
<b>Votre abonnement</b>		51,67 €
<b>Votre consommation</b>	120 m <sup>3</sup>	409,03 €

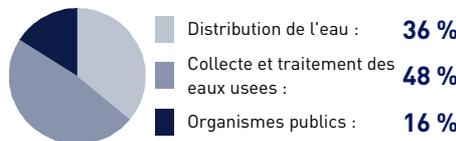
### Net à payer

**460,70 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

**Adresse desservie :**  
 STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3 E+A

**RUE SPECIMEN 120M3**  
 68850 STAFFELFELDEN

Date et Lieu

Signature

STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3  
 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
 VEILLET  
 21000 DIJON

**IBAN :** JOIGNEZ UN RIB  
**ICS :** FR70ZZZ236497  
**RUM :** TIP19000498F120-0142866100000000

**Montant : 460,70 €**

**TIPSEPA**

**La mensualisation : le choix de la tranquillité**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**SUEZ EAU FRANCE SAS**  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000463377128

190004000516 8698F120-01428661000000000941108

46070

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>156,52</b>		<b>165,13</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	5,00	10,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,2210	146,52	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			449,78		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			10,92		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>460,70</b>
<b>Net à payer</b>					<b>460,70 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées

avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0142866000460704N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6330840368 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

COMMUNE DE STAFFELFELDEN  
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE

Espace Générations  
68850 STAFFELFELDEN  
mairie@ville-staffelfelden.fr  
Tél: 03 89 55 08 21  
Siret : 21680321300067

## Eau et assainissement

Facture n° 050017 du 18/05/2022

Période : 2022 - 1

Rôle n°49 - STAFFELFELDEN

1er sem 2022 (du 01/10/2021 au 31/03/2022)

### Règlement à effectuer auprès de :

Service de Gestion Comptable de Mulhouse  
45 rue Engel Dolfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

BDF COLMAR

30001 00581 F6860000000 89

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR253000100581F6860000000089

Délai de paiement : **Avant le 15/07/2022**

Titre n° 5 - Bordereau n° 5

N° de redevable: 001-000393

M. ou Mme  
Rue

68850 STAFFELFELDEN

--	--	--	--	--	--	--

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
055823_1 - Rue STAFFELFELDEN	31/03/2022	7 620	7 740	120	120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur		5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>224,28</b>		<b>10,65</b>	<b>234,93</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
Redevance d'Assainissement	120	1,5182	182,18			182,18
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>202,74</b>			<b>202,74</b>

Pour information		A payer HT : 427,02 €      TVA : 10,65 €      TTC : 437,67 €		
Abonnement :	25,84 €	Pour information : (Eau : 234,93 € / Ass : 202,74 €)		
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement				
Prix du litre d'eau:	0,00343 € / L			

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L.1617-5 du code général des collectivités territoriales et L.281 du Livre des Procédures fiscales).

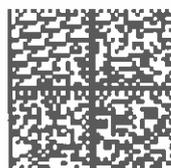
### Modalités de paiement :

REGLEMENT A EFFECTUER (Joindre le talon ci-dessous) :

- Auprès du SERVICE DE GESTION COMPTABLE de Mulhouse, par virement bancaire (Voir références ci-dessus) par carte bancaire ou par chèque.

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

- Chez un BURALISTE ou un partenaire agréé (selon les modalités ci-dessous).



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

Redevable : N° de redevable: 001-000393

M. ou Mme  
Rue

68850 STAFFELFELDEN

SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE

Facture n° : 050017

Période : 2022 - 1

Rôle n° : 49

A payer : 437,67 €

Eau : 234,93 € / Ass : 202,74 €

Eau et Assainissement  
m2A Service de l'eau  
2 Rue Pierre et Marie Curie

68200 MULHOUSE

Siret : 20006600900065

## Eau ET Assainissement 2ème semestre 2022

Facture n° 001655 du 11/01/2023

Période : 2022 - 1

Rôle n°1 851 - STEINBRUNN-LE-BAS

EAU ET ASSAINISSEMENT 2ème semestre 2022

### Règlement à effectuer auprès de :

Service de Gestion Comptable  
45 Rue Engel Dollfus - BP 23176  
68097 MULHOUSE CEDEX  
Lu au Ve de 8h30 à 11h30  
BDF Mulhouse  
3000100581F686000000089  
BIC : BDFEFRPPCCT  
IBAN : FR253000100581F686000000089  
Délai de paiement :

GRUPE SERENITE GESTION  
17 Rue de Huningue

68870 BARTENHEIM

TEST  
Facture 120m3

Référence / adresse du compteur	Date relevé	Anc. index	Nouv. index	Cons. eau	Cons. ass.
C09AB030231 - 6 Rue de l'Ecole Résidence Ste Apolline STEINBRUNN-LE-BAS		554	674	120	120
Désignation	Quantité	Tarif	Total		
<b>Distribution de l'eau</b>					
Location		18,00	9,00		
Consommation eau	120	1,117	134,04		
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>143,04</b>		
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Fixe Assainissement		41,12	20,56		
Assainissement	120	1,4649	175,79		
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>196,35</b>		
<b>Autres organismes publics</b>					
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,233	27,96		
Lutte contre la pollution	120	0,35	42,00		
<b>Total Autres organismes publics</b>			<b>69,96</b>		

Pour information	A payer
Abonnement : 29,56 €	409,35 €
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement	
Prix du litre d'eau: 0,00316 € / L	Pour information : (Eau : 185,04 € / Ass. : 224,31 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

### Modalités de paiement :

Facture à régler auprès du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, coordonnées ci-dessus.

### Adresse de paiement par internet :

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : 046812

Référence facture : 2022-01-00-1655



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

### Redevable :

GRUPE SERENITE GESTION  
17 Rue de Huningue

68870 BARTENHEIM

m2A Service de l'eau

Facture n° : 001655

Période : 2022 - 1

Rôle n° : 1 851

A payer : 409,35 €

Eau : 185,04 € / Ass : 224,31 €

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXE

 24h  
urgence 24h/24

 0977 401 124  
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Cette facture annule et remplace la facture précédente.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre  
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière  
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être  
demandé lors de vos contacts par téléphone.



WITTELSHEIM CLIENT 120 M3 E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
21000 DIJON

## Service de l'eau de votre commune

### SPECIMEN 120 M3

15 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		82,79 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	400,69 €

### Net à payer

483,48 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 16 novembre 2022  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
WITTELSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
68310 WITTELSHEIM

Date et Lieu

Signature

WITTELSHEIM CLIENT 120 M3  
E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
VEILLET  
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-0142935100000000

Montant : 483,48 €

**TIPSEPA**

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

000463621447

190004000516 4998F120-01429351000000000960108

48348

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>210,20</b>		<b>221,76</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	1	39,50	39,50	5,5	
<b>CONSUMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,2725	152,70	5,5	
Part surtaxe communale du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>162,77</b>		<b>179,05</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 15/11/2022 au 15/11/2023	2	18,69	37,38	10,0	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>					
Part SIVOM de Mulhouse du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,8348	100,18	10,0	
<b>COLLECTE</b>					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2101	25,21	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>77,16</b>		<b>82,67</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Modernisation des réseaux de collecte du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	10,0	
Lutte contre la pollution du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,06	7,20	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			<b>450,13</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>14,27</b>		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>			<b>19,08</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>483,48</b>
<b>Net à payer</b>					<b>483,48 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0142935000483484N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et envoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9873650518 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408

APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124

APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 SIVOM de la Région Mulhousienne  
25 avenue du Président Kennedy 68100  
Mulhouse

lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)

 0389432130



WITTENHEIM CLIENT 120 M3 E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
21000 DIJON

## Service de l'eau de Wittenheim

### SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		79,10 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	407,00 €

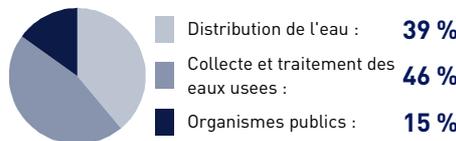
### Net à payer

486,10 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
WITTENHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
68270 WITTENHEIM

Date et Lieu

Signature

WITTENHEIM CLIENT 120 M3  
E+A  
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
VEILLET  
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-0142865100000000

Montant : 486,10 €

**TIPSEPA**

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

000463259501

190004000516 7498F120-01428651000000000955108

48610

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>180,60</b>		<b>190,53</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	18,00	36,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,2050	144,60	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>473,86</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>12,24</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>486,10</b>
<b>Net à payer</b>					<b>486,10 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0142865000486104N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 1835740384 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Composantes		Prix au m <sup>3</sup>	Prix 120 m <sup>3</sup>	Total 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen (€ / m <sup>3</sup> )
<b>Eau</b>	Part proport*	1,1500	138,00	156,00	1,30
	Part fixe*		18,00		
<b>Assainissement</b>	Part proport.	1,8169	218,03	238,59	1,988
	Part fixe		20,56		
<b>Redevances</b>	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
<b>TVA*</b>		0,085	11,253	11,253	0,093
<b>Total</b>		<b>3,689</b>		<b>482,403</b>	<b>4,019</b>

\* Diamètre compteur : 20 mm

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

## **Traité 405**

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

## **Contrat H4050**

*Document établi le 20/12/2022*

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

---

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	1.0514	126.17	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3) 120	0.0783	9.40	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>251.55</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3) 120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)		(m3) 120	0.9824	117.89	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>223.31</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69.96</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>544.82</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>575.56</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>4.05</b>	<b>Euro</b>

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

**Facture type 120 m3 en 2022 Baldersheim et Battenheim**

120	P.U.	TOTAL HT	% TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
Eau	1,3	156	5,50%	8,58	164,58
Surtaxe syndicale	0,15	18	5,50%	0,99	18,99
Location compteur	10	10	5,50%	0,55	10,55
Redevance prélèvement	0,08	9,6	5,50%	0,53	10,13
Traitement SIVOM BB semestrie	1,237	148,44			148,44
Collecte des eaux usées	0,3025	36,3			36,30
Redevance part fixe	19,7	19,7			19,70
Modernisation réseaux BB	0,233	27,96			27,96
Lutte contre pollution	0,35	42	5,50%	2,31	44,31
<b>Total</b>		<b>468,00</b>		<b>12,96</b>	<b>480,96</b>

**Facture type 120 m3 en 2022 Ruelisheim**

120	P.U.	TOTAL HT	% TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
Eau	1,3	156	5,50%	8,58	164,58
Surtaxe syndicale	0,15	18	5,50%	0,99	18,99
Location compteur	10	10	5,50%	0,55	10,55
Redevance prélèvement	0,08	9,6	5,50%	0,53	10,13
Traitement SIVOM R semestriel	1,5182	182,184			182,18
Tarif part fixe	20,56	20,56			20,56
Modernisation réseaux BB	0,233	27,96			27,96
Lutte contre pollution	0,35	42	5,50%	2,31	44,31
<b>Total</b>		<b>466,30</b>		<b>12,96</b>	<b>479,26</b>

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Service de l'eau

28 rue d'Or

68500 BERRWILLER

Tél: 03 89 76 73 24

Siret : 20006600900065

## Facture

Facture n° 023159 du 08/06/2022

Période : 2022 - 1

Rôle n°109 - BERRWILLER

**EAU 1er semestre 2022**

### Prélèvement automatique :

CCM NOUVEAU MONDE BOLLWI - BIC : CMCIFR2AXXX

FR761027803351000645861XXXX

Réf. unique mandat : ++FR433000100307D6HERRFran40

M. et Mme HERR François

9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

Prélèvement prévu le : 18/07/2022

N° de redevable: 002-000036

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR4Q 200 066 009

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	28/04/2022	1 367	1 435	68	68	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Location		20,00	10,00			10,00
Consommation eau	68	1,309	89,01			89,01
Redevance de prélèvement eau souterraine	68	0,079	5,37			5,37
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>104,38</b>			<b>104,38</b>
<b>Autres organismes publics</b>						
Lutte contre la pollution	68	0,35	23,80			23,80
Taxe de modernisation des réseaux	68	0,233	15,84			15,84
<b>Total Autres organismes publics</b>			<b>39,64</b>			<b>39,64</b>

### Pour information

Abonnement : 10,00 €

Sur la base de votre consommation

actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00197 € / L

A prélever HT : 144,02 €

TVA :

TTC : 144,02 €

Pour information : (Eau : 144,02 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

### Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Service de l'eau  
28 rue d'Or

68500 BERRWILLER  
Tél: 03 89 76 73 24  
Siret : 20006600900065

## Facture

Facture n° 023746 du 08/06/2022

Période : 2022 - 1

Rôle n°110 - BERRWILLER

**ASSAINISSEMENT 1er semestre 2022**

### Prélèvement automatique :

CCM NOUVEAU MONDE BOLLWI - BIC : CMCIFR2AXXX  
FR761027803351000645861XXXX  
Réf. unique mandat : ++FR433000100307D6HERRFran40

M. et Mme HERR François  
9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

Prélèvement prévu le : 18/07/2022

N° de redevable: 002-000036

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR4Q 200 066 009

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau		
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER				0		
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
Assainissement- Part Fixe		20,56	20,56			20,56
Assainissement	68	1,5182	103,24			103,24
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>123,80</b>			<b>123,80</b>
<b>Pour information</b>						
Abonnement :	20,56 €	<b>A prélever HT : 123,80 €</b>		<b>TVA :</b>	<b>TTC : 123,80 €</b>	
		<b>Pour information : (Eau : 0,00 € / Ass : 123,80 €)</b>				

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

### Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h  
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408  
 APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124  
 APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

### Traitement des eaux usées

 SIVOM de la Région Mulhousienne  
 25 avenue du Président Kennedy 68100  
 Mulhouse

lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)

 0389432130



BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET  
 21000 DIJON

## Service de l'eau de Bollwiller

### SPECIMEN 120 M3

9 Août 2022

	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			71,88 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	4,08 €	489,99 €

### Net à payer

561,87 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 10 août 2022  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3  
 68540 BOLLWILLER

Date et Lieu Signature

BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A  
 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN  
 VEILLET  
 21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-01412141000000000

Montant : 561,87 €

**TIPSEPA**

La mensualisation :  
 le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000467894873

190004000516 9898F120-01412141000000000958108

56187

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>252,42</b>		<b>266,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 09/08/2022 au 09/08/2023	2	14,58	29,16	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	1,2005	144,06	5,5	
Part COMMUNE de BOLLWILLER du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	0,60	72,00	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	0,06	7,20	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>223,30</b>		<b>223,30</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 09/08/2022 au 09/08/2023	2	20,56	41,12	0,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	1,5182	182,18	0,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69,96</b>		<b>72,27</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m <sup>3</sup>	0,2330	27,96	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			545,68		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			16,19		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>561,87</b>
<b>Net à payer</b>					<b>561,87 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.



TREK598F00F120-0141214000561874N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4348350534 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

# COMMUNE DE BRUEBACH

## Facture type de 120 m3 au 1er janvier 2022

	Quantités	Prix unitaire	Total T.T.C.
Consommation eau	120	1,831	219,72
Location compteur			28,00
Redevance Agenc e de l'eau			
▶ Pollution domestique	120	0,350	42,00
▶ Modernisation des réseaux	120	0,233	27,96
▶ Prélèvement	120	0,086	10,32
SIVOM de Mulhouse			
▶ Part fixe			41,12
▶ Redevance d'assainissement	120	1,465	175,79
<b>Total à payer en euros</b>			<b>544,91</b>



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

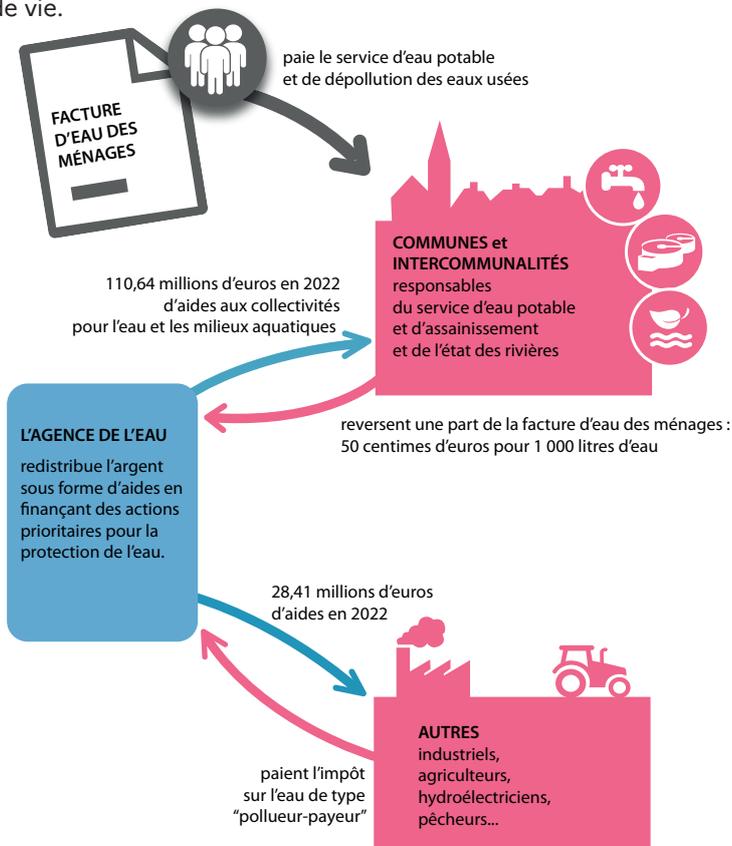
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



**0,06 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**4,73 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**74,50 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**4,77 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



**0,40 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



**0,15 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**5,25 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**1,69 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs



**8,44 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



**5,53 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**41,10 €**  
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



**9,21 €**  
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



**21,46 €**  
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



**16,23 €**  
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



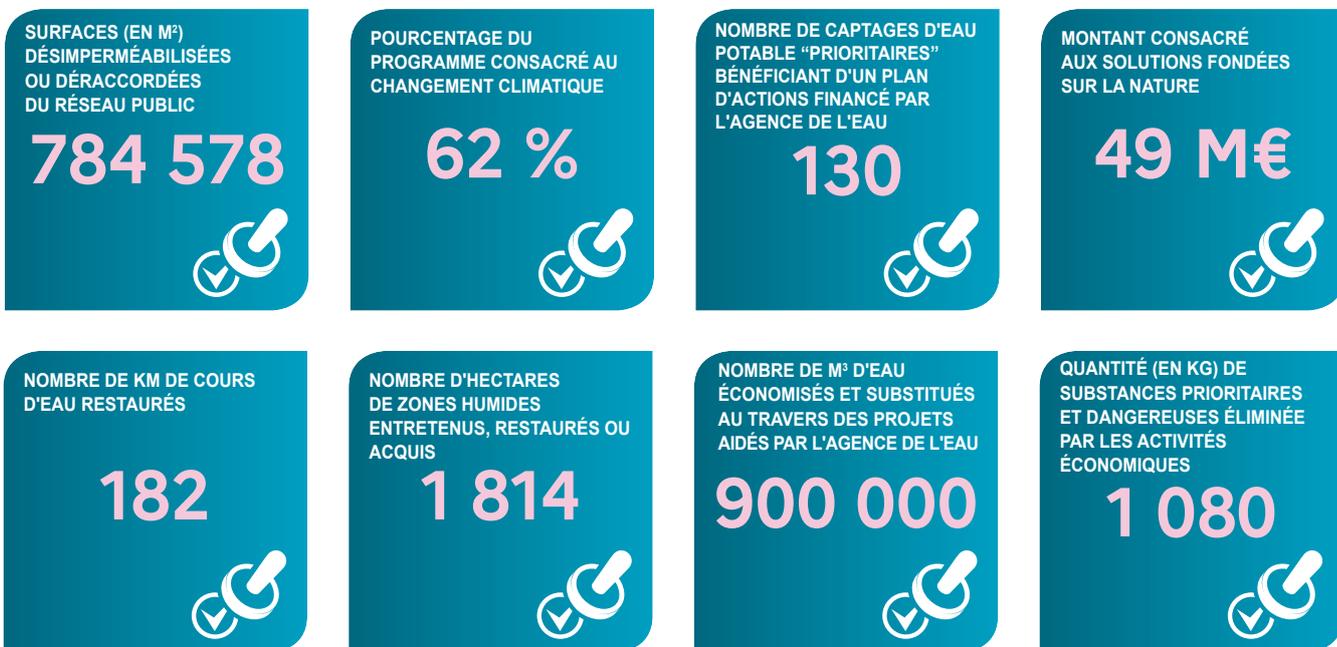
**6,46 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

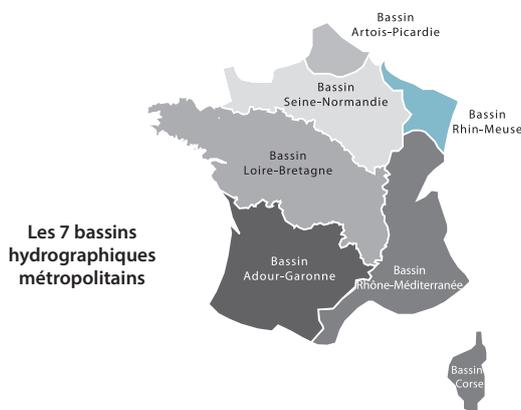
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

